Chapitre 02 - Les documents commerciaux

Mise en application

Devis - Facture - CGV - Avoir - Penalites LME

D1 Partie 1 - Devis et bon de commande | CuisineProServices - Etablir un devis



CuisineProServices

Mise en situation

Devis n D-2024-089 : 1 four combiné 2 800 EUR HT + 3 plaques 450 EUR HT/u. Remise 8 %. TVA 20 %. Reglement 30 j.

Questions

Question 1 - Mentions obligatoires du devis.

Correction : Date et numero, identite vendeur/acheteur (SIREN/SIRET), designation produits, PU HT, remises, TVA, TTC, duree validite, modalites paiement.

Question 2 - Calculez HT net, TVA et TTC (remise 8 %).

Correction : Brut HT = 2 800 + (3 x 450) = 4 150 EUR. Remise 8 % = 332 EUR. Net HT = 3 818 EUR. TVA 20 % = 763,60 EUR. TTC = 4 581,60 EUR.

Question 3 - Difference juridique devis accepte vs bon de commande ?

Correction : Devis accepte = contrat bilat eral. BC = acte de l'acheteur. Les deux creent une obligation de livraison et paiement.

Question 4 - Escompte 1,5 % si paiement comptant. Net a payer ?

Correction : Escompte = 3 818 x 1,5 % = 57,27 EUR. Net HT = 3 760,73 EUR. TVA = 752,15 EUR. TTC = 4 512,88 EUR.

A retenir - Devis signe = contrat. Remise sur HT brut. Escompte = reduction financiere conditionnelle.

D2 Partie 2 - La facture complexe | FournituresBureauDirect - Remises et escompte



FournituresBureauDirect

Mise en situation

Facture F2024-1122 : 200 ramettes a 4,80 EUR HT. Remise quantite 10 %, remise fidelite 3 %, escompte 2 % si paiement sous 10 j. TVA 20 %.

Questions

Question 1 - Net commercial HT apres remises en cascade.

Correction : Brut = 960 EUR. Apres 10 % : 864 EUR. Apres 3 % : 864 x 0,97 = 838,08 EUR.

Question 2 - Net financier et TTC si paiement sous 10 j.

Correction : Escompte 2 % = 16,76 EUR. Net HT = 821,32 EUR. TVA = 164,26 EUR. TTC = 985,58 EUR.

Question 3 - Mentions legales obligatoires sur la facture.

Correction : Date, numero, identite parties, SIREN/SIRET, TVA intracommunautaire, designation, PU HT, TVA, TTC, conditions reglement, penalites retard, indemnite forfaitaire 40 EUR.

Question 4 - Sanctions LME en cas de retard (delai 30 j).

Correction : Penalites : min 3x taux legal (~8 %/an) des le lendemain de l'echeance. Indemnite forfaitaire 40 EUR automatique.

A retenir - Remises en cascade = successivement sur le montant resultant. LME : 40 EUR forfaitaire des le premier jour de retard.

D3 Partie 3 - CGV et clauses contractuelles | GrossisteTextileMode - CGV et reserve de propriete



GrossisteTextileMode

Mise en situation

Facture G-2024-778 : 500 t-shirts a 8,50 EUR HT. CGV : paiement 45 jours fin de mois. Clause reserve propriete. Client : 19 j de retard.

Questions

Question 1 - Qu'est-ce que les CGV ? Obligatoires en B2B ?

Correction : CGV = socle de la negociation (prix, remises, delais, penalites). Vendeur doit les communiquer sur demande (art. L441-1 C.com.).

Question 2 - Delai '45 jours fin de mois' est-il legal selon la LME ?

Correction : OUI. LME autorise : 30 j droit commun, OU 60 j date facture, OU 45 j fin de mois. Option 45 j fdm legale.

Question 3 - Calculez les penalites retard (19 j, 4 250 EUR HT, taux 8,13 %).

Correction : Penalites = 4 250 x 8,13 % x (19/365) = 17,95 EUR. Indemnite forfaitaire = 40 EUR. Total = 57,95 EUR.

Question 4 - Clause de reserve de propriete : interet ?

Correction : Vendeur proprietaire jusqu'au paiement integral. Si client en faillite : recuperation des marchandises en stock possible.

A retenir - LME : max 60 j date facture ou 45 j fin de mois. Reserve de propriete = protection en cas d'insolvabilite client.

D4 Partie 4 - Avoir et note de debit | MateriauxConstructionSud - Gerer les litiges



MateriauxConstructionSud

Mise en situation

Facture M-2024-345 : 80 sacs ciment a 6,20 EUR HT, TVA 20 %. Retour 12 sacs defectueux. Double facturation sur une livraison.

Questions

Question 1 - Calculez le TTC de la facture initiale.

Correction : HT = 80 x 6,20 = 496 EUR. TVA 20 % = 99,20 EUR. TTC = 595,20 EUR.

Question 2 - Etablissez l'avoir pour les 12 sacs retournes.

Correction : Avoir HT = 12 x 6,20 = 74,40 EUR. TVA = 14,88 EUR. Avoir TTC = 89,28 EUR.

Question 3 - Qu'est-ce qu'une note de debit ? Dans quel cas ?

Correction : Note de debit emise par le client pour rectifier ou exiger remboursement. Ici : double facturation. En pratique, le fournisseur emet un avoir spontane.

Question 4 - Net a payer final apres avoir ?

Correction : Net a payer = 595,20 - 89,28 = 505,92 EUR.

A retenir - L'avoir rectifie la facture a la baisse. La note de debit est emise par le client. Ces documents maintiennent l'equilibre comptable.